

Suppression d'arbres secs et/ou malades pour raisons de sécurité

Des diagnostics ont été réalisés par l'Office national des forêts qui vont conduire à l'abattage d'un certain nombre de sujets sur la commune de Romans, à partir de ce mercredi 26 octobre, en raison de leur état de dégradation avancé et des risques engendrés. Des replantations seront effectuées.

Le service des Espaces verts veille avec attention sur le parc arboré de la Ville. Un patrimoine, malheureusement vieillissant, qui a fortement été endommagé par les intempéries de 2019, dont nous subissons encore aujourd'hui les conséquences. Et si la Ville est contrainte d'intervenir, parfois de manière drastique, aucune de ces interventions ne se fait sans l'avis, au préalable, d'experts (cf. notre encadré).

C'est le cas pour les campagnes d'abattage qui vont être conduites, pour des raisons de sécurité, sur le chemin des Bœufs, dès ce lundi 24 octobre, ainsi que rue Coalville et boulevard Gignier, à partir du 7 novembre.



Altération localisée sur charpentière

Présence du champignon lignivore de la maladie de l'esca

Ces campagnes font suite à des diagnostics visuels et sonores réalisés par l'ONF (Office National des Forêts) qui mettent en exergue : des bois altérés avec de profondes blessures, voire des cavités, la prolifération d'un champignon lignivore porteur de maladie, un état physiologique déficient et des faiblesses mécaniques, sans qu'aucun traitement curatif, dans la majorité des cas, ne soit possible.

En conclusion, il s'avérait indispensable d'abattre ces arbres, depuis lors sous haute surveillance: fragilisés et pour un grand nombre en fin de vie, ils constituaient, en effet, un danger pour la population, et notamment pour les enfants, nombreux à emprunter ces voies pour se rendre à l'école.

Des replantations sont prévues avec, dans la majorité des cas, un solde positif, notamment dans le cadre du projet d'aménagement du chemin des Bœufs (1,6 km le long de l'Isère) où 186 arbres vont être replantés, contre 37 arbres abattus. Sachant que ces derniers sont essentiellement des arbres secs ou qui ne sont plus viables mécaniquement car colonisés par des champignons lignivores du type phellins ou amadouviens...

Pour mémoire, ce projet, qui a fait l'objet d'une concertation, bénéficie également des recommandations de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) mais aussi de la société Ecosphère - qui, depuis 30 ans, met son expertise technique et scientifique au service d'une prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et privées.

On pourrait citer encore la rue Coalville qui va faire l'objet en 2024 d'une réfection complète de voirie avec un aménagement paysager et de nouvelles plantations (une trentaine de sujets), dans une démarche de renaturation.

L'avis d'experts sollicités

La Ville a fait le choix d'investir 10 000 € par an dans le diagnostic de ses arbres, afin d'assurer le suivi de son patrimoine, ainsi que la sécurité du public. Ce budget lui permet de solliciter l'avis d'experts, comme l'Office National des Forêts (ONF) pour établir ses rapports d'analyse. Cela représente environ 400 arbres par an avec, parfois, la nécessité de réaliser un diagnostic plus approfondi qui permet, à l'aide d'outils spécifiques, de déterminer la tenue mécanique de l'arbre. Ces dispositions évitent de prendre des décisions trop hâtives et radicales sur des sujets patrimoniaux.
